



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 mars 2023
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-sixième session

Vienne, 13-17 mars 2023

Projet de rapport

Rapporteur : Paul Williams (Canada)

Organisation de la session et questions administratives

A. Consultations informelles préalables

1. Lors des consultations préalables, présidées par le Premier Vice-Président de la Commission, Philbert Abaka Johnson (Ghana), et tenues le 10 mars 2023, la Commission des stupéfiants a procédé à un examen préliminaire des projets de résolutions qui avaient été déposés à la date limite du 13 février 2023, conformément à sa décision 55/1, et réglé les questions d'organisation de sa soixante-sixième session. Le Président a également présenté un aperçu de l'organisation du programme de travail de la session.

B. Ouverture et durée de la session

2. La Commission a tenu sa soixante-sixième session à Vienne du 13 au 17 mars 2023. Son président a ouvert la session et fait une déclaration. La Présidente du Conseil économique et social s'est adressée à la Commission dans un message vidéo préenregistré. La Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a fait une déclaration liminaire. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé s'est ensuite adressé à la Commission dans un message vidéo préenregistré. La Présidente de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a également fait une déclaration. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est adressé à la Commission dans un message vidéo préenregistré.

C. Participation

3. La Commission avait approuvé les modalités d'organisation de la soixante-sixième session au moyen d'une procédure d'approbation tacite qui s'est achevée le 30 janvier 2023. Suivant ces modalités, la session s'est déroulée sous une forme hybride.



4. Ont participé à la session des représentantes et représentants de [...] États membres de la Commission ([...] n'étaient pas représentés). Y ont également assisté les observateurs et observatrices de [...] autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'États non membres, des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs et observatrices d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres.

D. Élection du Bureau

5. À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé que, à compter de l'an 2000, la Commission des stupéfiants devrait, à la fin de chaque session, élire son Bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission pour permettre à celle-ci de donner des orientations continues et efficaces au programme contre la drogue de l'ONUDC.

6. Conformément à cette résolution et à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission a, à l'issue de la reprise de sa soixante-cinquième session, le 9 décembre 2022, ouvert sa soixante-sixième session afin d'élire son bureau pour cette session. À cette séance, elle a élu les membres qui composent son bureau.

7. Compte tenu de la rotation des fonctions selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau de la Commission à sa soixante-sixième session et leurs groupes régionaux respectifs étaient les suivants :

<i>Fonction</i>	<i>Groupe régional</i>	<i>Membre</i>
Président	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Miguel Camilo Ruíz Blanco (Colombie)
Premier Vice-Président	États d'Afrique	Philbert Abaka Johnson (Ghana)
Deuxième Vice-Présidente	États d'Asie et du Pacifique	Illa Mainali (Népal)
Troisième Vice-Présidente	États d'Europe orientale	Barbara Zvokelj (Slovénie)
Rapporteur	États d'Europe occidentale et autres États	Paul Williams (Canada)

8. Conformément à la résolution 1991/39 du Conseil économique et social et à la pratique établie, un groupe composé des personnes assurant la présidence des cinq groupes régionaux, de celle assurant la présidence du Groupe des 77 et de la Chine et de celle représentant l'État, doté ou non du statut d'observateur, assurant la présidence de l'Union européenne aide le Président de la Commission à régler les questions d'organisation. Ce groupe et les membres du Bureau constituent le Bureau élargi prévu dans la résolution 1991/39 du Conseil.

9. Pendant la soixante-sixième session de la Commission, le bureau élargi s'est réuni les 15 et 16 mars 2023 pour examiner des questions d'organisation des travaux.

E. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

10. À sa 1^{re} séance, le 13 mars 2023, la Commission a adopté par consensus son ordre du jour provisoire et le projet d'organisation de ses travaux (E/CN.7/2023/1), conformément à la décision 2022/329 du Conseil économique et social. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général.

Débat consacré aux activités opérationnelles

4. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :
 - a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
 - b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
 - c) Méthodes de travail de la Commission ;
 - d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes.

Débat consacré aux questions normatives

5. Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues :
 - a) Modification du champ d'application du contrôle des substances ;
 - b) Examen de substances en vue d'éventuelles recommandations d'inscription aux Tableaux des Conventions : difficultés à résoudre et travaux futurs de la Commission des stupéfiants, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ;
 - c) Organe international de contrôle des stupéfiants ;
 - d) Coopération internationale visant à assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement ;
 - e) Autres questions découlant des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.
 6. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019.
 7. Coopération et coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue.
 8. Recommandations des organes subsidiaires de la Commission.
 9. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément aux résolutions [75/290 A](#) et [75/290 B](#) de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- * * *
10. Préparatifs de l'examen à mi-parcours, qui se tiendra en 2024, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble des engagements concernant la politique internationale en matière de drogues énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019, visant à aborder et combattre le problème mondial de la drogue.
 11. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session de la Commission.
 12. Questions diverses.
 13. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-sixième session.